



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID : 032-253200240-20221212-2022_042-BF

DÉLIBÉRATION 2022 - 042

Nombre de membres en exercice : **67**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2
Date de convocation : 08/12/2022
Date d'envoi à la SP de condom : 12/12/2022
Date de publication : **13 DEC. 2022**
Votes contre :
Votes pour : **10**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à treize heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Madame Geneviève ARSLANIAN**, Vice-présidente.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme CLAVE Gabrielle, Mr LABURTHER Michel, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr RENARD Jean-Pierre, Mme SOLARY Jacqueline, Mr THIMOTEE Frédéric

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline

Ayant donné procuration: Mr ESPIAU Joël a donné procuration à Mme MONGIS Nadine, Mr JORIEUX Michel a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CARRE Michel, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mr ESPIAU Joël, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MELIET Nicolas, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth

Absents: Mr AXMANN Roland, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme GAUCHE Laureta, LABORDE Marie-Clémence, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François

Participants sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme CLAVE Gabrielle

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 30 novembre 2022 n'a pas pu se réunir le 7 décembre 2022 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 8 décembre 2022, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune décision n'a été prise, requise,

La Vice-présidente déclare en ouverture de séance que le Comité syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Budget du SPANC-Décision modificative n°2

Sur la proposition de Monsieur le Président,

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder l'article 6411 salaires suite à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 et l'article 6541 Créances admises en non-valeur,

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses en augmentation		Dépenses en diminution	
6411 salaires	243	6061 Fournitures	100
6541 Créances admises en non-valeur	475	6064 Fournitures administratives	65
		6066 carburant	283
		6261 Frais d'affranchissement	100
		6262 Frais de télécommunication	170
Total	718	Total	718

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 12 décembre 2022



La Vice-présidente,

Geneviève ARSLANIAN